

COMMUNE DE TIEFFENBACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., JUNG A.,
 KLEITZ R., LUTSCH F, ZENSES M,
 Mme REUTENAUER C

Absents excusés : MM. BERRON F., SCHNEIDER S.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2012
2. Mur de soutènement de l'église catholique : Attribution de marché
3. Subvention Société d'histoire de l'Alsace Bossue
4. Gestion forestière
5. Divers

- - - o O o - - -

1. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 30.3.2012.

2. Mur de soutènement de l'église catholique : Attribution de marché

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'attribution du marché des travaux de reconstruction du mur de l'église catholique à laquelle la commission d'appel d'offres a procédé le 23 mai 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise suivante :

Entreprise retenue :

| LOT UNIQUE | ENTREPRISE | MONTANT H.T. DU MARCHE |
|------------|------------------------|---------------------------|
| Lot unique | RAUSCHER - Adamswiller | 173.342,25 |

- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces afférentes.

3. Subvention Société d'histoire de l'Alsace Bossue

-- Point ajourné ---

4. Gestion forestière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Tieffenbach demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois de l' ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l' ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

5. Divers

Le Maire informe que la petite tondeuse de la commune mérite d'être remplacée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir une nouvelle tondeuse auprès des établissements KLEIN d'Adamswiller.
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Le Maire,

Les Conseillers,